Fiche Technique N° 39 Rémunération



PRIME DE PERFORMANCE NON CADRES

Date de mise à jour : 04/07/2006

Date de création : 23/03/06

Accord sur les Rémunérations DHL Express

Chapitre 3 – 3 page 16 Validé ☑ En diffusion ☑

Statut: Visa RPS/BPO/Juridique

RAISON D'ETRE

DHL EXPRESS souhaite associer l'ensemble de ses collaborateurs aux résultats de son activité par le versement d'une prime de performance appréciée sur la base d'indicateurs mesurables, déclinés par agence ou service, fondés sur des objectifs individuels et / ou collectifs.

PERSONNEL CONCERNE

L'ensemble des salariés non cadres de DHL Express bénéficiera à terme de cette prime, à l'exception des:

- salariés bénéficiant d'une rémunération variable en application d'un « pay plan »,
- salariés bénéficiant un système d'objectif individuel (SOI), c'est-à-dire avec un forfait heures/mois ou jours/an.

MONTANT ET CALCUL DE LA PRIME

Date de mise en place		Population concernée	Montant mensuel brut de la prime (objectifs atteints à 100%)	Plafonnement de la prime
	01/07/2006	Customer Services Centralisés (CSC)	61€	Non
Mise en place progressive	01/01/2008	Autres salariés	31€	53 €
	01/01/2009		41€	70 €
	01/01/2010		61€	105 €

- Si les objectifs ne sont pas atteints, la prime peut être égale à zéro €, il n'y a pas de minimum garanti (« plancher »).
- Les critères d'attribution et de calcul de la prime de performance seront présentés avant sa mise en place au Comité Central d'Entreprise, et seront actualisés régulièrement.

MODALITES DE VERSEMENT

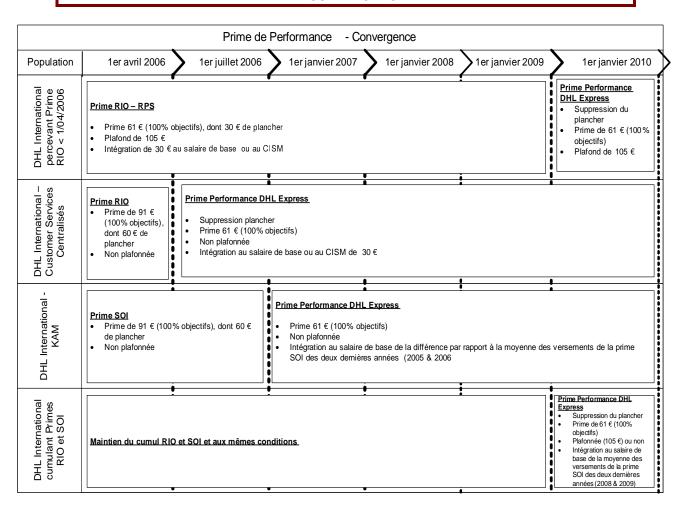
- La prime est versée mensuellement (12 mois) à terme échu soit le mois suivant l'événement.
- En cas de départ ou d'entrée en cours d'année, ou pour les salariés à temps partiel, la prime est calculée prorata temporis.

REGLES DE PAIE

Le Manager compile les éléments sur un support qu'il transmet au service Paie.

Rémunération Fiche Technique N° 39 PRIME DE PERFORMANCE NON CADRES Date de création : 23/03/06 Date de mise à jour : 04/07/2006 Accord sur les Rémunérations DHL Express Chapitre 3 − 3 page 16 Fiche Technique N° 39 EXPRESS Statut : Visa RPS/BPO/Juridique En diffusion ☑

CONVERGENCE



Cas particulier:

Les salariés bénéficiant d'une majoration de la prime RIO du fait de l'application d'un coefficient multiplicateur conservent le bénéficie de ce dispositif.